DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/386

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de **ENSIO SAS** en date du **27 octobre 2026**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement de cadre et plaques sur parking, 4 Place du Général de Gaulle à SAINGHIN-en-WEPPES, par la ENSIO SAS - TSA 70011 – Chez SOGELINK (69134) DARDILLY Cedex, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur 4 places de parking de part et d'autre du chantier. **Cette mesure prendra effet à compter du 16 novembre 2026 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction de stationnement et de circulation seront installées par ENSIO SAS.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
-Mme la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée,
-M. le Directeur de ENSIO SAS,
-La Police Municipale,
-Aux archives municipales

POLICE MUNICIPALE * SAINGHIN-EN-WEPPES *

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON